

### *La constitution*

Pour terminer, j'invite tous les Canadiens, qu'ils approuvent ou rejettent la résolution, à ne pas exagérer ni déformer les faits, ce qui ne ferait que créer plus de division.

Je demande au premier ministre de ne pas douter des motifs de ceux d'entre nous qui s'opposent à la résolution, comme il l'a fait dernièrement à Vancouver, car nous défendons aussi fièrement que lui les intérêts de notre pays. Nous défendons aussi fièrement que lui la liberté. Je demande au premier ministre et aux membres du parti libéral de réfléchir aux paroles de Bevan, l'un des plus grands parlementaires qui aient siégé aux Communes britanniques. Dans un débat au cours de la Seconde Guerre mondiale, il a déclaré ce qui suit:

Chaque député devrait être libre de défendre au cours d'une discussion franche ce qu'il croit être l'intérêt de ses mandants et du pays. La discipline de parti finit là où elle empiète sur la liberté parlementaire.

Je dis à mes amis libéraux d'en face qu'ils n'auront jamais de meilleur occasion que maintenant de s'exprimer librement, pour une fois.

**Des voix:** Bravo!

**M. Nystrom:** La constitution est la loi fondamentale du pays. Elle est le fondement sur lequel reposent toutes les autres lois. La constitution appartient au peuple, et non aux hommes politiques ou aux bureaucrates. Tout nous indique que les Canadiens jugent la résolution répréhensible, et qu'ils croient en un régime fédéral de coopération, de compromis et de consensus.

Je voudrais revenir un moment à la lettre que j'ai reçue d'un M. Godden de Scarborough, en Ontario, dont j'ai parlé au début de mon discours. Il termine sa lettre par ces mots:

Comme vous, j'ai espoir et confiance que le Parlement du Canada pourra et voudra toujours servir et protéger le pays le mieux possible.

Je suis convaincu, et je crois que les Canadiens le sont aussi, que c'est en s'opposant à la résolution que le Parlement servira et protégera le pays. Je crois que le Parlement défendra l'intérêt national et exprimera la volonté populaire en recherchant la coopération, le compromis et le consensus.

[*Français*]

C'est pour dire oui au fédéralisme, c'est pour dire oui au Canada que je dirai non au projet de résolution.

[*Traduction*]

Les Canadiens croient au fédéralisme. N'allons pas contre-carrer leur volonté. Donnons au fédéralisme et au Canada la possibilité de réussir.

**Des voix:** Bravo!

**M. W. C. Scott (Victoria-Haliburton):** Monsieur l'Orateur, avant de commencer mon discours ce soir, je considère qu'il n'est que juste que je félicite le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom). C'est l'un des députés qui a passé énormément de temps au comité mixte de la constitution. Je pense que ce qu'il a dit ce soir témoigne de son dévouement, de son honnêteté et de sa sincérité.

**Des voix:** Bravo!

**M. Scott (Victoria-Haliburton):** Si tous les députés de tous les partis parlaient avec la même honnêteté et la même conviction, ils ne pourraient faire autrement qu'approuver ce que le député de Yorkton-Melville a déclaré. S'ils le faisaient, ce serait pour le bien du Canada. Ce ne serait pas pour le bien de leur parti, mais pour le bien de tous les Canadiens.

Je tiens à commencer mon intervention en signalant à mes honorables collègues que la résolution à l'étude a été présentée à la Chambre sous de faux prétextes. J'irais même jusqu'à dire que cette résolution est un stratagème trompeur et frauduleux employé par le gouvernement pour se débarrasser de la constitution actuelle et la remplacer par une constitution qui n'a reçu ni le consentement ni l'appui de la majorité des Canadiens.

Le deuxième paragraphe de la résolution dit ce qui suit:

que, de par le statut d'État indépendant du Canada, il est légitime que les Canadiens aient tout pouvoir pour modifier leur Constitution au Canada;

Si la résolution respectait à la lettre le troisième paragraphe du préambule ou même s'il ne faisait qu'en respecter l'esprit, les membres de mon parti n'hésiteraient pas à appuyer le gouvernement. Cependant, le gouvernement n'a pas et n'a jamais eu l'intention de donner aux Canadiens tout pouvoir de modifier leur constitution au Canada ou même de leur donner le moindre pouvoir à cet égard. Nous devons donc répéter, afin que personne n'ait le moindre doute à ce sujet, que nous ne discutons pas maintenant du rapatriement de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, mais plutôt de la question de savoir si nous allons autoriser le premier ministre (M. Trudeau) à demander au Parlement britannique d'approuver une toute nouvelle constitution canadienne. C'est exactement ce que contient le projet de résolution à l'étude, une nouvelle constitution rédigée par un groupe de personnes choisies et dirigées par le premier ministre et qui comprend la formule d'amendement préconisée par le premier ministre.

● (2050)

A l'instar de la plupart de mes collègues qui sont intervenus avant moi pour parler de cette résolution, je m'interroge sur les motivations du premier ministre; je trouve bizarre qu'il ait refusé de parvenir à une entente unanime sur la réforme constitutionnelle et je suis irrité de voir les efforts qu'il déploie pour aliéner notre peuple de sa mère patrie, la Grande-Bretagne.

Bien qu'un bon nombre de mes collègues l'aient déjà fait remarquer, je voudrais répéter qu'on n'a jamais donné au premier ministre le mandat de remplacer notre constitution par une autre de son cru. Au cours des dernières élections générales, le premier ministre a sollicité de nos concitoyens le mandat d'empêcher le gouvernement conservateur de relever le prix de l'essence de 18c. le gallon. Ce mandat, il l'a gagné et au cours de la première année qu'il a passée au pouvoir, le prix de l'essence a augmenté de 40c. le gallon. Voilà qui en dit long sur le mandat du premier ministre et sur ses promesses. Il sait pertinemment que s'il avait demandé à nos concitoyens, au cours des dernières élections, un mandat pour faire ce qu'il essaie d'effectuer actuellement, il se serait fait battre.